Département
Des Deux-Sèvres

Arrondissement
De Bressuire

Siège :
2 Rue Marcel Morin
79100 THOUARS CEDEX
Tél. 05.49.66.01.06

République Française

S E V T

SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de novembre le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 16 Octobre 2026	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 26 Absents excusés : 10 Absents : 3 Votants : 27 (dont un pouvoir)

PRESENTS : M. AUBRUN Thomas ; M. BARREAU Dominique ; M. BIGOT Vincent (suppléant) ; M. BRECHAULT Patrick (suppléant) ; Mme CHABAUTY Viviane ; Mme DE KEATING HART Sophie ; M. DECHEREUX Thierry ; M. ERNOULT Gérard ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; Mme GUILLOT Mélanie ; M. HARDY Renaud ; M. HOUSSIER Christian ; M. JEUDI Daniel ; M. JOZEAU Jacky ; M. LAURANTIN Jean-Claude (suppléant) ; M. LIAUD Patrick ; M. MACAIRE Félix ; M. MORIN Pierre (suppléant) ; M. PAQUEREAU Dominique ; M. PILLOT Jean ; Mme PORTET Martine ; M. QUINAULT Sébastien ; Mme RAGOT Patricia (suppléante) ; M. RENAUD Denis ; M. SORIN Grégory ; M. URBAIN Axel.

ABSENTS EXCUSES :
M. BLOT Alain est remplacé par M. BIGOT Vincent ;
M. DORET Michel est remplacé par Mme RAGOT Patricia ;
M. NERBUSSON Joël est remplacé par M. LAURANTIN Jean-Claude;
Mme NOLOT Monique est remplacée par M. MORIN Pierre ;
M. NOIRAUD Bernard a donné pouvoir à Mme PORTET Martine ;
M. POUIT Stéphane est remplacé par M. BRECHAULT Patrick ;
Mme ARDRIT Edwige ; M. BIZAGUET Antoine ; M. CHEVALLIER Jérémy ; Mme SALVEZ Frédérique.

ABSENTS : M. BICHOT Sébastien ; M. CHABAUTY Gérard ; M. CHARBONNEAU Romain.

Secrétaire de séance : M. BARREAU Dominique

Accusé de réception en préfecture
079-200080844-20261104-CS-DE-26-052-DE
Date de télétransmission : 09/11/2026
Date de réception préfecture : 09/11/2026

DEMANDES DE SUBVENTIONS
ÉQUIPEMENTS PERMETTANT D'OPTIMISER LA LUTTE CONTRE LES FUITES

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de son 12e programme d'intervention 2025-2030, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne poursuit son accompagnement des collectivités dans la réduction des fuites des réseaux d'eau potable, conformément à la fiche d'aide **AEP_4 – Réduire les fuites des réseaux d'eau potable**.

Ce dispositif prévoit notamment le financement d'équipements permettant d'améliorer la connaissance et le suivi des réseaux, de sectoriser les débits et de détecter plus rapidement les fuites, afin de limiter les pertes en eau et de préserver durablement la ressource.

L'Agence de l'eau peut accorder une aide financière pouvant atteindre **60 % des dépenses éligibles**, sous réserve du respect des conditions du dispositif, de la priorisation du projet et des crédits disponibles.

La connaissance précise et actualisée du patrimoine constitue un enjeu majeur pour le Syndicat d'Eau du Val du Thouet (SEVT). Elle permet d'améliorer la réactivité des équipes lors de la détection et de la réparation des fuites, de limiter les volumes d'eau perdus, de réduire la pression sur la ressource et de préserver les infrastructures de distribution.

Dans la continuité de ses actions en faveur d'une gestion durable de l'eau potable, le SEVT souhaite poursuivre l'amélioration de la surveillance de ses réseaux grâce à l'installation d'équipements de comptage et de détection des fuites, intégrés à son outil de supervision.

Le programme d'investissement envisagé pour les années **2027 et 2028** prévoit notamment :

- l'installation d'une quarantaine d'équipements de comptage sur le réseau, comprenant des compteurs de sectorisation et des débitmètres ;
- la pose de 180 prélocalisateurs de fuites ;
- l'acquisition de matériels mobiles,
- l'intégration de ces équipements à l'outil de supervision du SEVT afin d'améliorer le suivi des débits et la localisation des anomalies.

Ces investissements doivent permettre d'affiner la sectorisation des réseaux, de faciliter la détection précoce des fuites et de contribuer à la réduction des pertes en eau potable.

Le coût prévisionnel de l'opération ainsi que le montant de l'aide sollicitée sont précisés dans le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	2027	2028	Montant	Financement	Montant
Nbre de prélocalisateurs	90	90	200 000€	Agence de l'Eau Loire-Bretagne (60 %)	120 000€
Nbre de data logger	18	18		Autofinancement du SEVT (40 %)	80 000€
Nbre de compteurs sectorisation	1	2			
Nbre matériels mobiles	2	2			
Totaux			200 000€		200 000€

Le Président propose de solliciter le concours financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne au titre de son 12e programme d'intervention, pour la réalisation de ce programme d'équipements sur les exercices 2027 et 2028.

Accusé de réception en préfecture
079-200080844-20261104-CS-DE-26-052-DE
Date de télétransmission : 09/11/2026
Date de réception préfecture : 09/11/2026

Délibération

- Vu le 12e programme d'intervention 2025-2030 de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- Vu la fiche d'aide AEP_4 relative à la réduction des fuites des réseaux d'eau potable ;
- Vu l'exposé du Président ;
- Considérant la nécessité d'améliorer la connaissance et le suivi du réseau d'eau potable du SEVT ;
- Considérant l'intérêt de ces équipements pour réduire les pertes en eau et préserver la ressource ;
- Considérant l'opportunité de bénéficier d'un accompagnement financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour la réalisation de cette opération en 2027 et 2028 ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, au titre de son 12e programme d'intervention, pour le financement des équipements permettant d'optimiser la lutte contre les fuites sur la période 2027-2028 ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la constitution, au dépôt et au suivi du dossier de demande de subvention, ainsi que toutes les pièces relatives à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFRETEAU.



Accusé de réception en préfecture
079-200080844-20261104-CS-DE-26-052-DE
Date de télétransmission : 09/11/2026
Date de réception préfecture : 09/11/2026

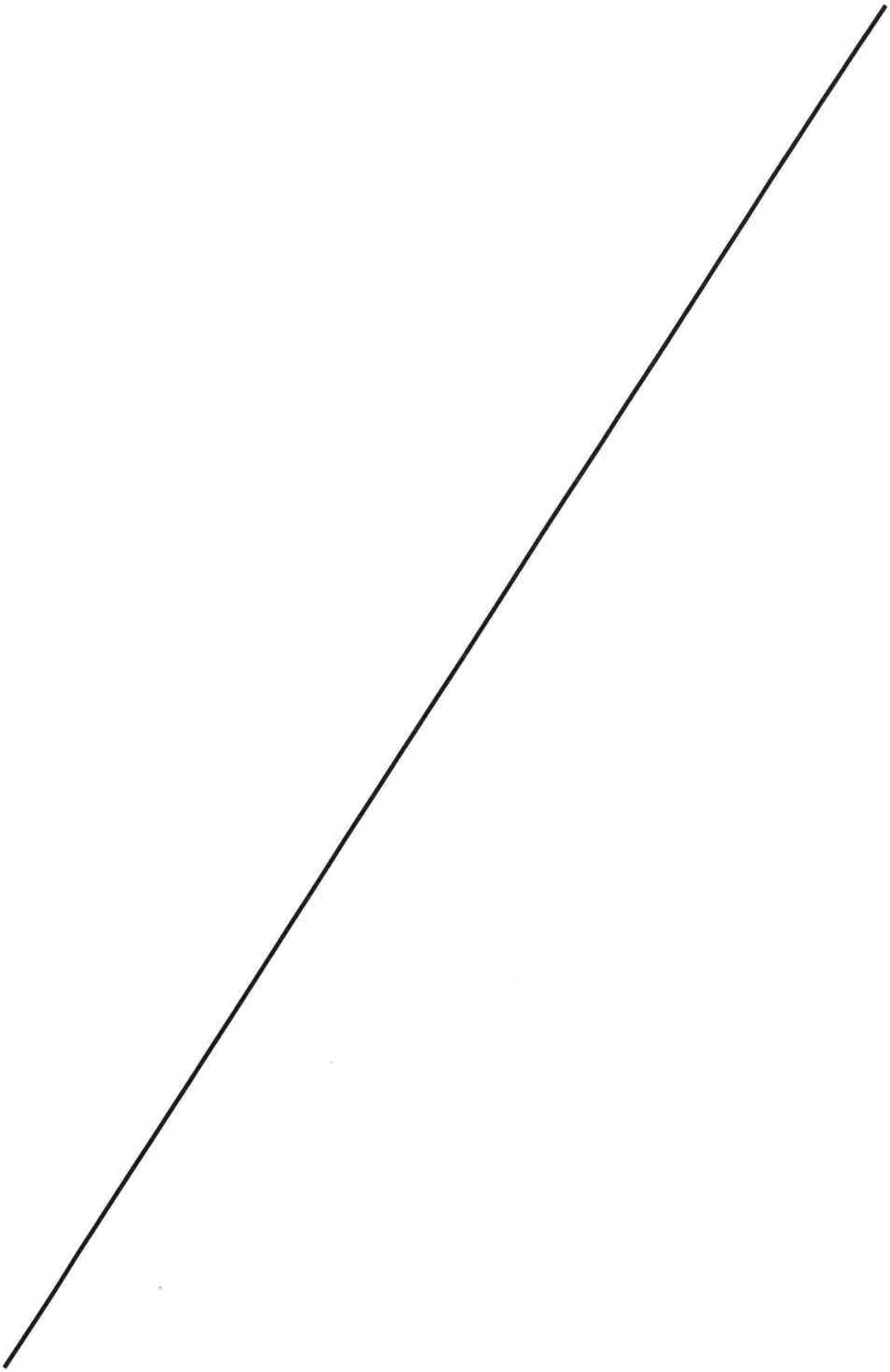

C.S. du 04 11 2026

Accusé de réception en préfecture
079-200080844-20261104-CS-DE-26-052-DE
Date de télétransmission : 09/11/2026
Date de réception préfecture : 09/11/2026